



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Aux membres du Conseil général

Lignières, le 26 août 2024

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2024 concernant une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 130'000.- pour la finalisation des travaux de viabilisation du quartier du Sasselet Est

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les travaux de construction des 22 villas du quartier du Sasselet Est arrivent à leur terme et la Commune de Lignières se doit désormais de finaliser les travaux de viabilisation dudit quartier.

Toutefois, nous devons de faire face à plusieurs désagréments, en raison de malfaçons et de dégâts liés à la construction de plusieurs maisons du quartier du Sasselet Est et, plus particulièrement, dont celles que l'entreprise ELEOS Concept AG avait la charge et qui est aujourd'hui en faillite.

La liste des principaux surcoûts engendrés se présente comme suit :

- Mise en place d'un nouveau concept pour l'évacuation des eaux de la route en raison de la destruction de la tranchée drainante servant à infiltrer les eaux pluviales de la chaussée, de la déclivité importante des talus aménagés au droit de certaines parcelles privées et du remblayage des parcelles privées avec des matériaux ayant une capacité d'infiltration insuffisante.
- Evacuation des déblais entreposés par ELEOS Concept AG à la zone artisanale du Grand Marais.
- Restitution du revêtement et du rang de pavés détruits lors des travaux devant les habitations des parcelles 951 et 952.
- Pose d'un nouveau caniveau au carrefour Eussinges – Sur le Rein suite à sa destruction par le passage des camions.
- Muret de route et borne cadastrale endommagés par les camions au carrefour Eussinges – Sur le Rein.
- Pavés de chaussée endommagés à plusieurs endroits par le chantier.
- Réfection du chemin agricole Sur le Rein endommagé par les camions et les machines de chantier.
- Remplacement d'un lampadaire endommagé par des machines de chantier.
- Etc.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2024 concernant une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 130'000.- pour la finalisation des travaux de viabilisation du quartier du Sasselet Est

Le nouveau concept d'évacuation des eaux de la route consiste à

- Ne pas réaliser le revêtement final sur la route comme cela était prévu, afin d'assurer une garde d'eau de 3 centimètres grâce aux pavés existants le long de l'accotement de la chaussée.
- Installer six grilles d'écoulement avec chambre dépotoir sur la chaussée à des endroits bien précis et raccorder deux d'entre elles dans des chambres existantes du réseau d'eaux usées, en raccorder deux autres dans des chambres existantes de puits perdus et enfin construire deux nouvelles chambres de puits perdus pour raccorder les deux grilles restantes.
- Démolition du caniveau existant et obturation de la conduite existante sur le cheminement piétonnier situé à l'Est du quartier.
- Installer deux nouveaux caniveaux sur le cheminement piétonnier situé à l'Est du quartier et raccorder ceux-ci sur l'une des deux nouvelles chambres de puits perdus qui sera construite.
- Créer une zone d'accotement en galets sur le bien-fonds 946 en haut du cheminement piétonnier situé à l'Est du quartier.
- Nivelier l'accotement en terre sur le bien-fonds 946 au droit du chemin piétonnier situé à l'Est du quartier pour permettre l'écoulement de l'eau.
- Démolir le rang de pavés pour assurer l'écoulement de l'eau dans l'accotement situé en bas du cheminement piétonnier situé à l'Est du quartier.

Ce nouveau concept évite ainsi que les eaux de la route soient évacuées de manière diffuse dans les parcelles privées jouxtant celle-ci, comme le prévoyait le concept initial. En procédant de la sorte, cela dégage ainsi la Commune de Lignières de toute responsabilité vis-à-vis des propriétaires privés par rapport à la problématique de l'infiltration des eaux que subissent ou que pourraient subir leurs bâtiments.

Le Service cantonal de l'énergie et de l'environnement (SENE) nous a accordé, à titre exceptionnel, compte tenu de la particularité de la problématique, l'autorisation de raccorder les deux grilles d'eaux pluviales mentionnées ci-dessus au réseau d'eaux usées.

Il y a lieu de relever également que le facteur de dimensionnement des mesures proposées est supérieur aux normes actuelles de la VSA (Association suisse des professionnels de la protection des eaux), car il a été pris en compte une intensité de pluie plus forte en raison du réchauffement climatique.

Ce nouveau concept d'évacuation des eaux de la route a, par ailleurs, été présenté à l'ensemble des propriétaires du quartier du Sasselet Est le 26 août dernier et celui-ci a, d'une manière générale, bien été accueilli. Il a été demandé à l'ensemble des propriétaires de se positionner formellement par rapport aux mesures proposées jusqu'au 15 septembre 2024 et plus particulièrement à ceux directement concernés par les mesures devant être réalisées sur leur bien-fonds.

L'objectif est de pouvoir débiter rapidement les travaux visant à solutionner la problématique de l'évacuation des eaux de la route. Il est prévu de les débiter à mi-octobre 2024 et ceux-ci s'étaleront sur environ 3 semaines.

Les autres travaux restant à réaliser pour finaliser la viabilisation du quartier du Sasselet Est seront quant à eux entrepris au printemps 2025 et consisteront à :

- Effectuer des travaux de marquage (bande piétonnière à l'entrée Ouest du quartier, places de stationnement et marquage routier).
- Poser des signaux routiers complémentaires.
- Poser un nouveau caniveau au carrefour Eussinges – Sur le Rein.
- Réfectionner les pavés endommagés le long de la route Sur le Rein.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2024 concernant une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 130'000.- pour la finalisation des travaux de viabilisation du quartier du Sasselet Est

- Poser le revêtement final sur la chaussée de la route Sur le Rein (partie Est)
- Réfectionner le chemin agricole Sur le Rein endommagé par les camions et les machines de chantier (partie Ouest).
- Adapter le revêtement bitumineux à certains endroits étant donné que le revêtement final de la route du chemin de l'Adret ne sera au final pas réalisé.

L'ensemble des travaux devant être réalisés, y compris l'évacuation des déblais entreposés par ELEOS Concept AG à la zone artisanale du Grand Marais qui a été réalisée les 19 et 20 août dernier, ont été estimés et devisés à CHF 207'000.-. Or, le solde des crédits votés par le Conseil général les 13 décembre 2012 et 26 octobre 2017 en lien avec les travaux de viabilisation du quartier du Sasselet Est portant sur un montant total de CHF 3'734'057.- s'élève à CHF 77'279.10, raison de la présente demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 130'000.-.

Malgré ce crédit complémentaire, l'objectif initial de dégager un bénéfice de CHF 1'185'000.-, diminué du montant de CHF 300'000.- pour le traitement de la décharge, soit de réaliser au final un bénéfice effectif de CHF 885'000.- sera atteint et respecté. Pour rappel, ce montant est venu alimenter la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier lors du retraitement de celui-ci en 2017.

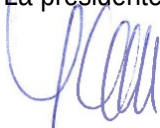
A ce jour, nous disposons d'un solde négatif sur le compte du quartier du Sasselet Est au bilan de moins CHF 204'213.55 après la vente définitive de la dernière parcelle en 2024, ce qui nous permettra de finaliser le projet en respectant l'objectif initial qui avait été fixé, malgré la demande de crédit complémentaire mentionnée ci-avant, ce qui atteste de la bonne gestion de cet important projet. Le reliquat de l'ordre de CHF 2'786.45 (solde des investissements à consentir de CHF 207'000.- diminué de la réserve au bilan de CHF 204'213.55) sera ensuite comptabilisé en charge extraordinaire dans le compte de résultats.

Le Conseil communal vous invite à prendre en considération le présent rapport et ainsi permettre de finaliser les travaux de viabilisation du quartier du Sasselet Est.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

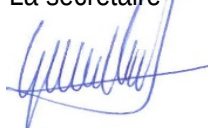
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Josiane Chiffelle

La secrétaire



Ophélie Gauchat

Annexes : - 1 projet d'arrêté

- Plan des mesures proposées pour solutionner la problématique de l'évacuation des eaux de la route du chemin de l'Adret et des travaux restant à réaliser pour finaliser la viabilisation du quartier du Sasselet Est